



Premiers résultats du recensement agricole 2010

recensement agricole 2010

45 000 Bas-normands occupent un emploi agricole

29 300 chefs d'exploitation et coexploitants contribuent pour deux tiers au travail agricole.

Travail familial en retrait : 20 % du travail en 2010, 27 % en 2000.

Hors cadre familial, 6 600 salariés en 2010, 6 400 en 2000.

4 % de main-d'œuvre saisonnière et occasionnelle.

Volume de travail des ETA et Cuma en légère augmentation : 1 % du total.

En 2010, plus de la moitié des emplois agricoles sont à temps complet.

Travail féminin en agriculture : un emploi sur trois.

Un quart de force de travail en moins en dix ans

En 2010, en Basse-Normandie, l'agriculture emploie 45 000 personnes, soit environ 7,5 % des actifs ayant un emploi dans la région. Au total, ces actifs fournissent 31 000 unités de travail annuel (UTA), soit une baisse de 26 % en dix ans. Les chefs d'exploitation et les coexploitants représentent les deux tiers de ce volume de travail. La famille demeure un pilier de l'emploi agricole mais sa part recule sensiblement, passant de 27 % en 2000 à 20 % en 2010. Cette diminution est notamment marquée dans les plus grandes exploitations.

Malgré cette baisse de la population agricole, le nombre de salariés agricoles augmente. Ces derniers comptent aujourd'hui pour 15 % des emplois agricoles contre 10 % en 2000. Ils représentent même 17 % des UTA.

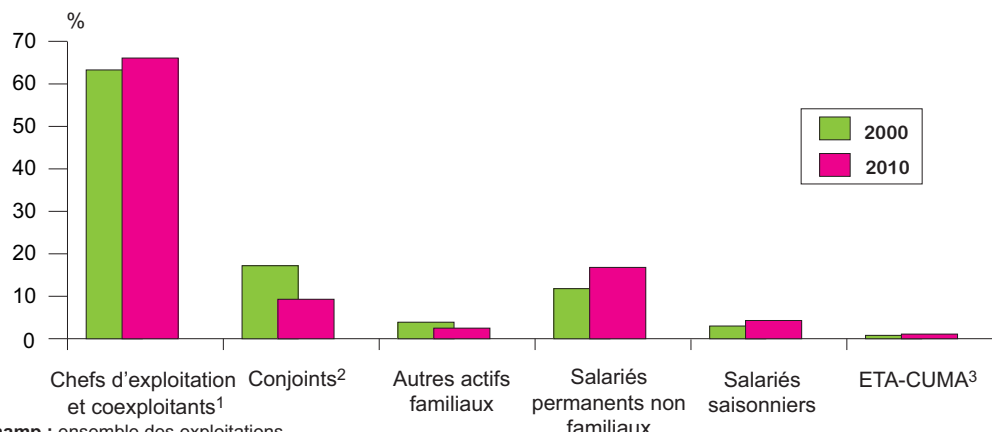
Bien évidemment, ces salariés sont surtout employés par les plus grands exploitants.

En 2010, les emplois à temps complet sont devenus majoritaires (51 % contre 44 % en 2000). Ils témoignent ainsi de l'agrandissement des exploitations. Pour autant les emplois occupant un quart de temps restent au même niveau qu'en 2000 (28 % des UTA). De plus, les cultures fortement employeuses de main-d'œuvre saisonnière que sont le maraîchage et l'arboriculture, sont peu répandues dans la région. De ce fait, les saisonniers occupent une place réduite dans le travail agricole (4 %).

Une femme pour deux hommes

En 2010, les femmes occupent un emploi agricole sur trois. Leur présence dans les exploitations se généralise

Répartition du travail sur l'exploitation : le travail salarié de plus en plus présent



Champ : ensemble des exploitations.

1. Y compris conjoints de chef d'exploitation ou de coexploitant, eux-mêmes coexploitants.

2. Conjoints non coexploitants de chef d'exploitation ou de coexploitant.

3. ETA : entreprises de travaux agricoles ; Cuma : coopératives d'utilisation de matériel agricole.

Source : Agreste - Recensements agricoles



82 % du potentiel de production standard de la région est assuré par... 33 % des exploitations, les plus grandes.

1,5 unité de travail agricole annuel pour 100 000 euros de production potentielle.

La Manche est le 1^{er} département de France pour le nombre de petites exploitations : 5 900 soit 3 % des petites exploitations en France et 25 % des exploitations bas-normandes.

Avec 2 800 et 2 300 petites exploitations, le Calvados et l'Orne se classent respectivement 19^e et 32^e départements français.

■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français. Des comparaisons nationales et internationales.

■ Les données portent sur la campagne 2009-2010.

■ Sur internet par commune : cartographie interactive données de cadrage données détaillées.

Suivez l'actualité du recensement sur : www.agreste.agriculture.gouv.fr et sur : www.draaf.basse-normandie.agriculture.gouv.fr

parmi les salariés. En 2010, 25 % des emplois salariés sont en effet occupés par des femmes contre 15 %, il y a dix ans. Elles privilégient les activités d'éle-

vage pour les trois quarts d'entre elles. Les élevages avicole et équin sont les plus féminisés, tout comme les activités de maraîchage et d'horticulture.

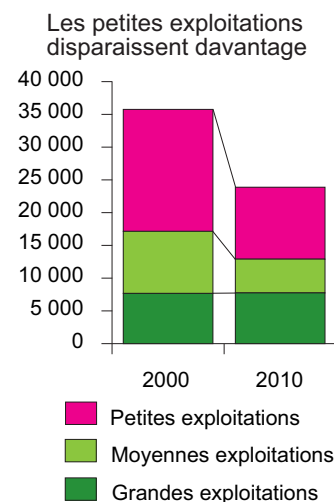
12 000 exploitations de moins qu'en 2000

La Basse-Normandie regroupe 24 000 exploitations en 2010, soit pratiquement 5 % des exploitations métropolitaines. C'est 12 000 de moins qu'en 2000. Chaque semaine, 23 exploitations ont disparu en moyenne dans la région entre 2000 et 2010. Le rythme était de 28 au cours des trente années précédentes. Au total depuis quarante ans, les deux tiers des exploitations se sont éteintes dans la région. Les grandes et moyennes exploitations occupent toujours l'essentiel de la surface agricole aujourd'hui (93 % contre 91 % en 2000).

La taille moyenne des exploitations gagne 15 ha

Entre 2000 et 2010, la superficie agricole utilisée (SAU) a elle aussi diminué. La ville a gagné sur les terres agricoles et 60 000 hectares dédiés à l'agriculture jusque-là ont trouvé une autre vocation : habitat, loisirs ou infrastructures. La SAU a ainsi diminué de 4,6 % en dix ans, beaucoup moins donc, que le nombre d'exploitations. Du coup, la taille moyenne des fermes bas-normandes s'est accrue considérablement, passant, toutes tailles

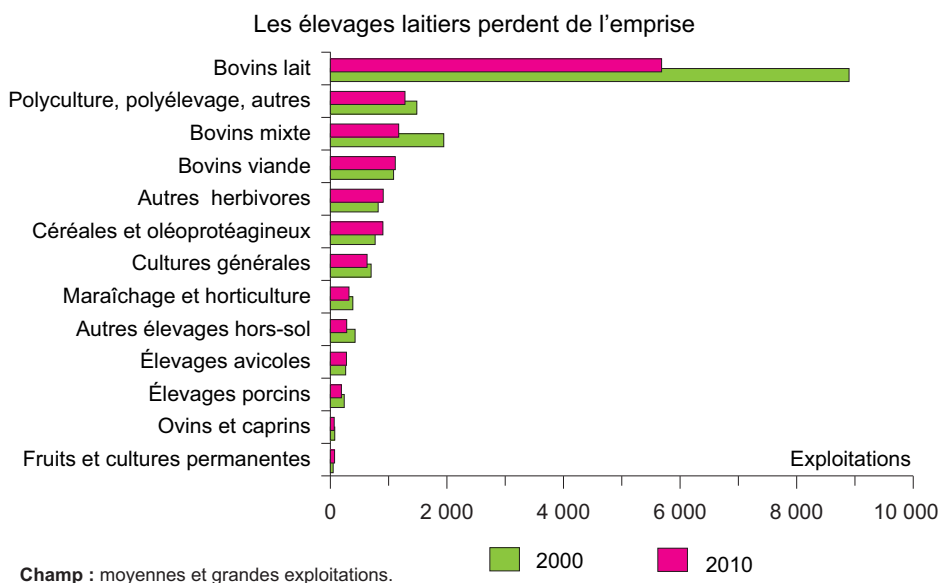
Nombre d'exploitations de Basse-Normandie selon la taille



Source : Agreste - Recensements agricoles

confondues, de 35 à 50 hectares (+ 15 ha) et même de 66 à 86 hectares (+ 20 ha) si on ne considère que les moyennes et grandes exploitations.

Nombre d'exploitations de Basse-Normandie selon l'orientation



Source : Agreste - Recensements agricoles

Cet agrandissement de la SAU moyenne explique que la part des exploitations dont le potentiel de production dépasse 100 000 euros soit en forte hausse (32 % en 2010 contre 21 % en 2000). Pour autant leur nombre a très peu augmenté (7 700). À elles seules, elles produisent aujourd'hui 82 % de la production agricole contre 67 % en 2000.

Les petites exploitations ne sont plus majoritaires

Malgré cette croissance, l'importance des petites exploitations caractérise toujours la Basse-Normandie. Il en existe encore 11 000 sur le sol régio-

nal, c'est-à-dire près d'une exploitation sur deux. À lui seul, le département de la Manche en abrite près de 6 000 et compte parmi les trois départements français où le nombre de petites exploitations dépasse 5 000 unités avec les Pyrénées-Atlantiques et l'Hérault. Au total, dans la région, plus de 40 % de ces petites exploitations ont disparu depuis 2000. Celles qui restent sont un peu plus grandes qu'il y a dix ans (8 ha en moyenne contre 6,5 en 2000) mais la part de la SAU régionale qu'elles exploitent a reculé de 28 %. Elles pratiquent plutôt l'élevage, notamment le bovin-viande, les ovins-caprins et les chevaux.

Les élevages laitiers reculent, les exploitations céréalières se développent ainsi que les élevages de chevaux

Les structures professionnelles définissent les orientations agricoles de la région. Elles sont à l'origine de 96 % de la production. Les aléas économiques de la production laitière et les contraintes organisationnelles des éleveurs bovins sont sans doute à l'origine du recul important de l'emprise de l'élevage laitier dans l'agriculture bas-normande. Les exploitations laitières, majoritaires en 2000, ne représentent plus aujourd'hui que 44 % de l'ensemble des exploitations grandes ou moyennes. En revanche, la tendance de cette première décennie du XXI^e siècle est à l'expansion des céréaliers (+ 18 %) et des éleveurs de chevaux (+ 11 %). Les surfaces en céréales

sont de 278 000 ha en 2010, 30 000 ha de plus qu'en 2000. Les oléagineux sont bien plus cultivés aussi, pratiquement 20 000 ha supplémentaires. Corollaire de cette transformation, les surfaces fourragères perdent régulièrement du terrain : - 75 000 ha pour l'ensemble maïs fourrage, prairies temporaires et surfaces toujours en herbe. Il reste encore plus de 500 000 ha de prairies naturelles pour permettre, entre autres, le développement considérable des équidés chez les éleveurs professionnels. En effet, leur nombre atteint 43 000 têtes en 2010, soit 16 000 de plus en dix ans, + 10 000 chevaux de selle, sport, loisirs et course et + 6 000 juments.

Un millier d'EARL en plus en dix ans

Malgré une forte poussée des formes de statuts sociétaires, les exploitations individuelles restent fortement majoritaires. En 2010, elles représentent encore trois quarts des exploitations. Le statut qui s'est le plus développé au cours des dernières années est celui des exploitations à responsabilité limitée, les EARL. Ce statut juridique concerne, en 2010, 13 % des exploitations contre 6 % dix ans auparavant. Il y a eu 1 000 EARL supplémentaires entre les deux recensements. Enfin, la part des groupements d'exploitation en commun, les GAEC, passe de 5 % en 2000 à 8 % en 2010, pour un nombre de GAEC finalement stable sur les dix années, autour de 1 900.

Les plus jeunes des agriculteurs installés dans le bocage

Le plus grand nombre d'installations d'agriculteurs de moins de 40 ans se fait dans les activités d'élevage de vaches laitières (30 % environ), suivis par l'élevage de bovins et les cultures de céréales. Dans les secteurs bocagers aux confins des trois départements bas-normands, la part des « jeunes » agriculteurs est relativement plus importante qu'ailleurs et ils dépassent le plus souvent le quart du total, qui est la moyenne régionale. En 2000, il y avait un tiers des agriculteurs professionnels dans cette tranche d'âge.

1 205 000 hectares de surface agricole utilisée (SAU), soit 69 % du territoire bas-normand. La Basse-Normandie reste la 1^{re} région agricole pour la part de la SAU dans la superficie totale.

Les superficies toujours en herbe couvrent désormais moins de la moitié de la SAU régionale (42 %).

**Les cultures gagnent du terrain :
+ 38 000 hectares pour les cultures fourragères,
+ 30 000 ha pour les céréales,
+ 19 000 ha pour les oléagineux.**

8 600 exploitations ont des vaches laitières, soit 10% des exploitations laitières de France, avec 12% du cheptel français.

La Basse-Normandie regroupe 15 % des équidés français en élevage professionnel (2 points de plus qu'en 2000).

2 500 exploitations ont planté des haies ou des alignements d'arbres les trois dernières années.

**700 exploitations déclarées en AB ou conversion.
4 100 avec signes de qualité.**

86 hectares par exploitation classée en « moyenne et grande » en Basse-Normandie en 2010

	Calvados		Manche		Orne		Basse-Normandie		France métropolitaine	
	2010	Évolution depuis 2000 (%)	2010	Évolution depuis 2000 (%)	2010	Évolution depuis 2000 (%)	2010	Évolution depuis 2000 (%)	2010	Évolution depuis 2000 (%)
Exploitations agricoles	3 840	- 21	5 440	- 28	3 620	- 23	12 900	- 25	312 000	- 19
Chefs d'exploitation et coexploitants (personnes)	5 200	- 12	7 820	- 18	5 180	- 15	18 200	- 16	423 000	- 13
Salariés permanents (personnes)	2 300	0	2 100	+ 8	1 900	+ 5	6 300	+ 4	148 000	- 5
Travail agricole (UTA)	7 680	- 21	11 020	- 24	7 300	- 21	26 000	- 22	651 000	- 20
Exploitations sans SAU	70	+ 106	110	+ 120	20	- 18	200	+ 98	5 700	0
Exploitations ayant de la SAU	3 780	- 22	5 320	- 29	3 600	- 23	12 700	- 25	306 000	- 20
Superficie agricole utilisée (hectares)	352 920	- 3	387 450	- 3	372 630	- 1	1 113 000	- 2	25 100 000	- 2
Superficie agricole utilisée moyenne* (hectares)	92	+ 26	71	+ 37	103	+ 29	86	+ 30	80	+ 22
Exploitat. ayant des vaches laitières	1 780	- 37	4 150	- 34	1 970	- 34	7 900	- 35	77 000	- 35
Cheptel de vaches laitières (têtes)	103 400	- 12	236 800	- 9	105 900	- 10	446 100	- 10	3 700 000	- 11
Troupeau moyen en vaches laitières	58	+ 40	57	+ 39	54	+ 36	56	+ 38	48	+ 37
Exploitat. ayant des vaches nourrices	1 400	- 23	1 600	- 31	1 500	- 25	4 500	- 26	88 000	- 21
Cheptel de vaches nourrices (têtes)	44 700	- 1	34 200	+ 10	51 600	- 4	130 500	+ 1	3 800 000	- 1
Troupeau moyen en vaches nourrices	32	+ 29	21	+ 60	34	+ 27	29	+ 37	43	+ 26

Champ : moyennes et grandes exploitations.

* Superficie moyenne, y compris exploitations sans SAU.

Source : Agreste - Recensements agricoles

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole. Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation.

Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail. L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**.

■ Les cheptels sont connus en nombre de têtes. Leur mesure en **unité de gros bétail (UGB)** permet de comparer les effectifs de troupeaux composés d'animaux d'espèces ou de catégories différentes, par des équivalences basées sur les besoins alimentaires des animaux. Par exemple, 1 vache de 600 kg = 1 UGB, 1 veau = 0,5 UGB, 1 brebis = 0,15 UGB.